



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE ST-PIERRE PROCES-VERBAL - SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 17

A l'ouverture de séance :

Nombre de membres présents : 11

Nombre d'absents : 06

Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni en séance le 29 OCTOBRE 2024 sous la Présidence de Madame Simone ROUVRAIS, Vice-Présidente du CCAS, sur convocation adressée en date du 23 OCTOBRE 2024 et ce en vertu de l'article R 123 -18 du Code de l'action sociale et des familles.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mesdames, Chantal AGATHE, Gilda CADET, Marie Thérèse Guylaine LUCAS, Céline LUCILLY Madeleine PATCHANE-LACANE, Virginie PECAULT, Simone ROUVRAIS et Odile VERGNIET-CHAUVET.

Messieurs, Stephano DIJOUX, Fernand GUFFLET, et François TEVANEÉ.

Étaient absents à l'ouverture de la séance :

Mesdames, Pascaline BOYER, Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLE, Viviane MALET et Marie Claude PALIOD.

Messieurs Michel FONTAINE et Jérémy NAYAGOM.

Était représentés pour la séance : 01

Madame Viviane MALET par Madame Simone ROUVRAIS

La Présidence de séance était assurée par Simone ROUVRAIS, Vice-Présidente du CCAS.

Le secrétariat de séance est assuré par Ibrahim CADJEE – Directeur Général des Services du CCAS.

Début de séance : 17h00

La Présidente ouvre la séance, procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer. Elle énumère une à une les affaires à examiner.

Après lecture par les membres, le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 18 Juillet 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Propos introductifs de la Vice-Présidente
Conseil d'Administration du 29 Octobre 2024

Depuis notre dernier conseil d'administration, au-delà des activités et des accompagnements effectués par le CCAS, quelques actions méritent d'être citées :

- La Semaine bleue avec les différentes animations et en particulier la belle journée du 1^{er} octobre dans les jardins de la plage, mais également avec la nouveauté de cette année : l'élection de miss et mister sénior, une belle occasion de mettre nos séniors à l'honneur.
- Handimusik
- Notre participation à la journée internationale du yoga
- Les semaines familles organisées par le Centre social
- Les olympiades des résidences
- Les centres de loisirs du mois de juillet et ceux des vacances du mois d'octobre
- La journée de cohésion qui s'est tenue à Grand Anse, et qui a réuni plus de 400 agents.

Je veux également souligner qu'une cinquantaine d'agents du CCAS vont participer ce samedi à ODYSSEA.

Je tenais à remercier le Conseil Municipal et en particulier M. le Maire Michel FONTAINE pour le vote de la subvention supplémentaire de 200 000 €. Cette subvention viendra réduire notre déficit que nous estimons à 500 000 € pour cette année 2024.

Cette fin d'année difficile n'augure pas de belles perspectives pour 2025. Mais nous ne sommes pas fatalistes et nous continuerons à nous battre pour accompagner au mieux les familles saint-pierroises.

Et c'est dans cette démarche volontariste, que le CCAS va répondre à plusieurs appels à projet dont nous aurons à traiter durant cette séance.

Ordre du jour

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

ID : 974-269740163-20241029-PV_CA29102024-DE



AFFAIRE N°2024-41 - Compte rendu des Commissions Permanentes des 23 juillet et 26 septembre 2024

AFFAIRE N°2024-42 – Direction Générale des Services – Présentation du diagnostic de cybersécurité du CCAS

AFFAIRE N°2024-43 – Direction Générale des Services – Approbation de la convention de partenariat avec l'Association ALEFPA – Foyer de vie Zarboutan

AFFAIRE N°2024-44 – Direction des Ressources Humaines – Actualisation du tableau des effectifs des emplois permanents

AFFAIRE N° 2024-45 - Direction des Ressources Humaines - Engagement du CCAS sur la mise en œuvre des revalorisations des professionnels de la petite enfance en vue du versement du bonus « attractivité » par la CAF

AFFAIRE N°2024-46 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Présentation de l'état des admissions en non-valeur – Créances irrécouvrables – Budget principal

AFFAIRE N°2024-47 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine - Présentation de l'état des admissions en non-valeur – Créances irrécouvrables – Budget annexe

AFFAIRE N°2024-48 - Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Décision budgétaire modificative n°1 - Budget principal

AFFAIRE N°2024-49 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Approbation de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux avec le comptable public assignataire

AFFAIRE N°2024-50 – Direction Enfance, Jeunesse et Famille – Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Maecha Na Ounono

AFFAIRE N°2024-51 – Direction des Personnes Agées et des Retraités – Approbation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Conseil Départemental

AFFAIRE N° 2024-52 – Direction Générale des Services – Appel à projets « Améliorer la coordination, la coopération et la communication des partenaires pour développer l'accès aux droits et à la santé »

AFFAIRE N° 2024-53 – Direction Habitat et Cadre de Vie – Appel à projets « Soutien aux projets d'aides à l'amélioration de l'habitat en faveur des bénéficiaires du RSA »

AFFAIRE N° 2024-54 – Direction Enfance, Jeunesse et Famille – Appel à projets « Création d'un espace de ressource parentalité »

AFFAIRE N° 2024-55 – Direction des Personnes Agées et des Retraités - Appel à projets - Établissements Sociaux et Médicaux Sociaux (ESMS) numériques

AFFAIRE N°2024-56 – Direction Solidarité – Appel à projets « Education à l'alimentation durable et développement d'une offre alimentaire de meilleure qualité pour les plus vulnérables » et « soutien aux opérateurs de proximité de l'aide alimentaire »

AFFAIRE N°2024-41 - Compte rendu des Commissions Permanentes

- Considérant l'article R123-22 du CASF qui dispose que « *le président ou le vice-président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçues* ».
- Considérant l'article 6 du règlement de fonctionnement de la Commission Permanente qui dispose que « *Toutes les décisions qui seront prises seront portées à la connaissance du Conseil d'Administration pour information* ».

Il est porté à la connaissance du Conseil d'Administration les comptes rendus des Commissions Permanentes des 23 juillet et 26 septembre 2024 qui sont joints en annexe.



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **PREND ACTE** des comptes rendus des Commissions Permanentes du 23 juillet 2024 et du 26 septembre 2024.

AFFAIRE N°2024-42 – Direction Générale des Services – Présentation du diagnostic de cybersécurité du CCAS

La Présidente porte à la connaissance de l'Assemblée que notre Etablissement a pris attache auprès de MonAideCyber, une start-up de l'Etat incubée au sein du laboratoire d'innovation de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), et ce afin de bénéficier d'un état des lieux de notre sécurité informatique.

Ce diagnostic, gratuit, a permis de faire ressortir six mesures prioritaires à mettre en place par notre Etablissement afin de réduire les risques liés à la cybercriminalité :

- Mise à jour des postes de travail.
- Priorisation des données par métier à protéger.
- Renforcement des mesures de sécurité sur les serveurs et logiciels.
- Disposer d'une copie de sauvegarde des données hors ligne.
- Effectuer des tests des sauvegardes de données.
- Utilisation du compte administrateur uniquement en cas de besoin.

Au regard de ce diagnostic, des mesures correctives ainsi qu'un plan d'actions seront établis par notre Etablissement pour les réduire les risques liés à la cybercriminalité.

Ceci exposé, les membres sont invités à bien vouloir prendre connaissance du diagnostic joint en annexe.



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **PREND ACTE** du diagnostic de cybersécurité du CCAS
- **AUTORISE** le Président et par délégation la Vice-Présidente à engager toutes les procédures, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

**AFFAIRE N°2024-43 – Direction Générale des Services – Approbation
avec l'Association ALEFPA – Foyer de vie Zarboutan**

La Présidente expose à l'Assemblée que le Foyer de vie Zarboutan de l'ALEFPA a sollicité notre Etablissement pour la mise en place d'un partenariat afin de disposer d'ateliers numériques animés par les conseillers numériques du CCAS.

Aussi, considérant que les objectifs affichés par le Foyer de vie Zarboutan de l'ALEFPA sont partagés par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre, le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur ce partenariat et à approuver le projet de convention à consentir entre les deux parties.



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
Les membres du Conseil débattent des points suivants,**

- Mme Odile VERGNIET-CHAUVET demande si les ateliers numériques sont à destination des accompagnants du foyer.
Il lui est répondu que les ateliers sont à destination des résidents du foyer, les accompagnants sont présents durant la séance en soutien aux conseillers numériques du CCAS.

**Ainsi après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** le partenariat entre l'Association ALEFPA – Foyer de vie Zarboutan et le CCAS de Saint-Pierre.
- **VALIDE** la convention de partenariat entre les deux parties.
- **AUTORISE** le Président et par délégation la Vice-Présidente à engager toutes les procédures, à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

AFFAIRE N°2024-44 – Direction des Ressources Humaines – Actualisation du tableau des effectifs des emplois permanents

La Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que conformément à L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant dudit établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services du CCAS de Saint-Pierre.

La délibération doit également préciser :

- *le grade ou le cas échéant les grades correspondants aux emplois créés,*
- *si les emplois peuvent également être pourvus par voie contractuelle sur le fondement de l'article L.332-8 dudit code, ladite loi en précisant le(s) motif(s) invoqué(s), la nature des fonctions et les niveaux de recrutement et de rémunération de(s) emploi(s).*

Par ailleurs, la Présidente rappelle aux membres que le Conseil d'Administration adopte tout au long de l'année des délibérations de création, de modification ou de suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents.

Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au 31/10/2024 le permettent.

Aussi, considérant qu'il s'agit d'un besoin pour l'Etablissement de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour, il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le tableau joint à la présente délibération, et :

- d'approuver et de fixer le tableau des effectifs des emplois permanents joint à la présente délibération et ce, à compter de la date de décision.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux différents emplois,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ceci exposé, les membres du Conseil d'Administration sont invités à délibérer.



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **VALIDE** le tableau des effectifs joint en annexe
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire.

AFFAIRE N° 2024-45 - Direction des Ressources Humaines - Engagement du CCAS sur la mise en œuvre des revalorisations des professionnels de la petite enfance en vue du versement du bonus « attractivité » par la CAF

La Présidente rappelle à l'Assemblée que lors de la mise en œuvre du RIFSEEP en faveur des agents, (affaire n°2018-25 du 11 juillet 2018), le CCAS a appliqué une cotation favorable en faveur des professionnels de la Petite Enfance leur permettant de bénéficier de primes mensuelles.

Par ailleurs, notre Etablissement a travaillé au deuxième semestre 2023 sur la mise en œuvre du CTI en faveur des professionnels de la Petite Enfance intervenant auprès des enfants à partir du 1^{er} janvier 2024 pour un montant mensuel net de 188€ (cent quatre-vingt-huit euros).

Aussi, considérant que les CCAS sont éligibles au bonus « attractivité », approuvé par le Conseil d'administration de la CNAF du 3 avril 2024 et précisé par la circulaire CNAF de référence,

Il y a lieu pour le CCAS de solliciter l'accompagnement de la CAF en vue du versement du bonus « attractivité », sur la base de 100 € nets mensuels au minimum, à notre Etablissement.

Pour rappel, les revalorisations se font par le biais du :

- RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour les professionnels qui en bénéficient, et ce à la fois sur la partie IFSE et sur la partie engagement professionnel avec le versement en 2 fractions du CIA.
- CTI (Complément de traitement indiciaire) depuis le 1^{er} janvier 2024 pour les fonctionnaires et les contractuels placés auprès des enfants et effectuant des missions socio-éducatives.

Par ailleurs, le CCAS s'engage pour la mise en œuvre pérenne de cette re-intervenant auprès des enfants et en fonction de direction, titulaires et contractuels, en poste ou recrutés postérieurement.

Ceci, exposé, le Conseil est invité :

- à valider l'application du bonus attractivité pour notre Etablissement
- à permettre à notre Etablissement de mobiliser ce bonus auprès de la CAF



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **AUTORISE** le CCAS de Saint-Pierre à mobiliser le bonus « attractivité » auprès de la CAF.
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire.

AFFAIRE N°2024-46 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Présentation de l'état des admissions en non-valeur – Créances irrécouvrables – Budget principal

La Présidente informe l'Assemblée que le comptable n'a pas pu recouvrer les titres, côtes ou produits portés sur les états ci-après en raison des motifs énoncés dans la liste jointe en annexe.

Collectivité : 01100 CCAS de Saint-Pierre

	Montant	Imputation
Liste A – Admission en valeur / liste n°281410113	4 376.59€	6541

Vu les états présentés ;

Il est proposé au Conseil :

- L'admission en non -valeur des titres figurant sur la liste jointe
- D'accorder décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	4 376.59€	4 376.59€
Total	4 376.59€	4 376.59€



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des titres figurant sur la liste jointe
- **ACCORDE** la décharge au comptable public des sommes détaillées, conformément au tableau suivant :

Compte	Montants présentés	
6541	4 376.59€	4 376.59€
Total	4 376.59€	4 376.59€

- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire.

AFFAIRE N°2024-47 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine - Présentation de l'état des admissions en non-valeur – Créances irrécouvrables – Budget annexe

La Présidente informe l'Assemblée que le comptable n'a pas pu recouvrer les titres, côtes ou produits portés sur les états ci-après en raison des motifs énoncés dans la liste jointe en annexe.

Collectivité : 01103 CCAS de Saint-Pierre

	Montant	Imputation
Liste – Admission en valeur / liste n°277210113	4 491.75€	6541

Vu les états présentés ;

Il est proposé au Conseil :

- L'admission en non -valeur des titres figurant sur la liste jointe
- D'accorder décharge au comptable de sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	4 491.75€	4 491.75€
Total	4 491.75€	4 491.75€


Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des titres figurant sur la liste jointe
- **ACCORDE** la décharge au comptable public des sommes détaillées, conformément au tableau suivant :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	4 491.75€	4 491.75€
Total	4 491.75€	4 491.75€

- **AUTORISE** le Président et par délégation la Vice-Présidente à engager toutes pièces relatives à cette affaire

AFFAIRE N°2024-48 - Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Décision budgétaire modificative n°1 - Budget principal

La Présidente informe l'Assemblée que le Conseil Municipal dans sa séance du 21 octobre 2024, a validé une subvention supplémentaire de 200 000 € (deux cent mille euros) en faveur de notre Etablissement.

Aussi, au regard de cette subvention supplémentaire et des changements intervenus en cours d'année, il y a lieu d'apporter des modifications au budget principal selon les modalités suivantes :

Imputations/Libellés	Crédits ouverts au budget 2024	Propositions nouvelles DM1	
		DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL	12 400 000	+ 200 000	
64111- Rémunération Principale	1 800 000	+ 200 000	
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 080 000	0	
65134 – Aides	445 000	+ 60 000	
65736212 – Etablissements et services rattachés budget annexe	266 455	- 266 455	
65818 - Autres	4 500	+ 3 000	
65888 - Autres	21 045	+203 455	
CHAPITRE 74 - DOTATIONS-SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 344 404		+200 000
74748 – Communes	7 610 000		+ 200 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		200 000	200 000

Ceci exposé, le Conseil est appelé à valider cette décision budgétaire modificative.


Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,

- **VALIDE** la décision modificative n°1 au budget principal 2024, telle que présentée ci-dessus
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire

AFFAIRE N° 2024-49 – Direction des Affaires Générales et du Patrimoine – Approbation de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux avec le comptable public assignataire

La Présidente informe l'Assemblée que le comptable public a sollicité notre Etablissement afin de conclure une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Cette convention vise prioritairement à :

- Améliorer le taux de recouvrement des produits de l'Etablissement ;
- Cibler l'action en recouvrement sur les dossiers à enjeux ;
- Accélérer le traitement des demandes d'admission en non-valeur

Au regard de ces éléments les membres du conseil sont invités à bien vouloir valider la convention à conclure entre les deux parties qui est jointe en annexe.



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **VALIDE** la convention à consentir avec le comptable public assignataire
- **AUTORISE** le Président et par délégation la Vice-Présidente à engager toutes les procédures, à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

AFFAIRE N°2024-50 – Direction Enfance, Jeunesse et Famille - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association MNO (Maecha Na Ounono)

La Présidente informe l'Assemblée que l'association MNO (Maecha Na Ounono) a sollicité notre Etablissement pour l'accompagner dans le tutorat et le suivi d'une apprentie inscrite dans le cursus diplômant d'Éducateur de Jeunes Enfants avec l'IRTS de La Réunion.

En effet, ne disposant pas d'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) diplômé d'Etat au sein de leur association, MNO a fait appel au CCAS, dans le cadre d'une convention tripartite à consentir, pour assurer cette mission et faire monter en compétences l'apprentie et l'association.

Ceci exposé les membres sont invités à :

- Approuver la convention à conclure entre les parties



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** le partenariat entre l'association MNO (Maecha Na Ounono) et le CCAS de Saint-Pierre
- **VALIDE** la convention de partenariat à consentir entre les deux parties
- **AUTORISE** le Président et par délégation la Vice-Présidente à engager toutes les procédures, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

AFFAIRE N°2024-51 – Direction des Personnes Agées et des Retraités – Approbation de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Conseil Départemental

La Présidente informe l'Assemblée que le Conseil Départemental de La Réunion a lancé un appel à projet au mois de décembre 2023 concernant les SAAD, intitulé – *Attribution d'une dotation complémentaire aux SAAD pour le financement d'actions améliorant la qualité de service rendu à l'utilisateur* –

Conscient des constats et des enjeux autour du vieillissement de la population et de la place centrale du domicile, le CCAS a souhaité répondre à l'appel à projet pour mobiliser des moyens financiers complémentaires afin d'améliorer la qualité du service rendu aux bénéficiaires.

Le plan d'actions présenté par notre Etablissement a été retenu par le Co...
d'un CPOM (convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens) pour la période de 2024 à 2028.

La signature de cette convention va nous garantir des moyens financiers complémentaires pour accompagner les professionnels et améliorer la prise en charge des bénéficiaires du SAAD.

Le plan d'actions du CCAS, qui répond à trois objectifs posés dans l'appel à projet, est synthétisé dans le tableau suivant :

Objectif 1 : Prise en charge de bénéficiaires présentant un profil spécifique	
Action 1	Accompagner les personnes atteintes de troubles cognitifs
Action 2	Accompagner les personnes présentant un handicap psychique
Action 3	Mieux repérer les situations à risque : aidants vieillissants et / ou épuisés, conflits familiaux, isolement etc
Action 4	AFGSU 2 attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
Action 5	Mieux appréhender les conséquences du vieillissement
Action 6	L'accompagnement au deuil L'accompagnement au deuil
Action 7	Valorisation de trajets des interventions fractionnées
Action 8	Recrutement d'un agent coordinateur de la vie sociale
Action 9	Recrutement d'un ou une assistante sociale dédiées aux salariés et aux bénéficiaires
Objectif 2 : Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés	
Action 1	Majoration salariale les soirs
Action 2	Majoration salariale les week-ends et jours fériés
Action 3	Mise en œuvre d'astreintes
Action 4	Mise en place de location de 6 véhicules électriques
Objectif 5 : Améliorer la qualité de vie au travail des intervenant(es)	
Action 1	Gapp inter (anciennement a1)
	Gapp admin
	Coaching pro encadrement
	Préventeurs dédiés
	Journée de cohésion
Action 3	Equipement de travail des aides à domicile adaptation et reclassement
Action 4	Achat de tablette + matériel informatique pour équiper le SAAD
Action 5	Action sociale en faveur des aides à domicile

**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **VALIDE** l'engagement du CCAS dans le CPOM (Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens)
- **APPROUVE** la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Conseil Départemental
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire

AFFAIRE N° 2024-52 – Direction Générale des Services – Appel à projets « Améliorer la coordination, la coopération et la communication des partenaires pour développer l'accès aux droits et à la santé »

La Présidente informe l'Assemblée que le Conseil Départemental de La Réunion a lancé un appel à projets intitulé - Améliorer la coordination, la coopération et la communication des partenaires pour développer l'accès aux droits et à la santé -.

Cet appel à projets entre dans le cadre du Pacte Local des Solidarités financé en partie par l'État et dont l'axe 3 porte sur la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et l'aller vers.

Cet enjeu de la coordination est partagé avec le CCAS, et à ce titre notre Établissement souhaite initier une action en vue de structurer et coordonner l'action de tous les opérateurs qui s'intéressent à l'accès aux droits et à la santé sur le territoire communal.

Cette action devra développer la coopération des acteurs et la communication entre les professionnels et à destination de la population.

Ceci exposé le Conseil est invité à bien vouloir en délibérer et à valider la candidature du CCAS à l'appel à projets.

**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** la candidature du CCAS à l'appel à projets lancé par le Conseil Départemental intitulé « Améliorer la coordination, la coopération et la communication des partenaires pour développer l'accès aux droits et à la santé ».
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire

AFFAIRE N° 2024-53 – Direction Habitat et Cadre de Vie – Appel à projets « Soutien aux projets d'aides à l'amélioration de l'habitat en faveur des bénéficiaires du RSA »

La Présidente informe l'Assemblée que le Conseil Départemental de La Réunion a lancé un appel à projets intitulé - Soutien aux projets d'aides à l'amélioration de l'habitat en faveur des bénéficiaires du RSA -.

Cet appel à projets entre dans le cadre du Pacte Local des Solidarités financé en partie par l'État et s'inscrit dans le volet 2 de la convention départementale pour l'insertion et l'emploi.

Cet enjeu de l'insertion via le logement est partagé avec le CCAS, et à ce titre notre Établissement souhaite initier une action en vue de soutenir les bénéficiaires du RSA dans leurs projets d'aides à l'amélioration de l'habitat sur le territoire communal.

Cette action portera sur l'accompagnement social, administratif, le montage financier et technique des dossiers des familles et leur implication qui est essentielle dans leur projet d'amélioration de leur logement.

Ceci exposé le Conseil est invité à bien vouloir en délibérer et à valider la candidature du CCAS à l'appel à projets.



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** le projet du CCAS à l'appel à projets lancé par le Conseil Départemental intitulé « Soutien aux projets d'aides à l'amélioration de l'habitat en faveur des bénéficiaires du RSA ».
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire

AFFAIRE N° 2024-54 – Direction Enfance, Jeunesse et Famille – Appel à projets « Création d'un espace de ressource parentalité »

La Présidente informe l'Assemblée que le Conseil Départemental de La Réunion a lancé un appel à projets intitulé - Création d'un espace de ressource parentalité -.

Cet appel à projets entre dans le cadre du Pacte Local des Solidarités financé en partie par l'État et dont l'axe 1 porte sur la prévention de la pauvreté par la lutte contre les inégalités à la racine.

Cet enjeu de la parentalité est partagé avec le CCAS, et à ce titre notre Établissement souhaite initier une action en vue de créer un espace de ressources et d'échanges dédié à la parentalité sur le territoire communal.

Cette action permettra de créer un lieu ressource, novateur, convivial, accessible et ouvert à tous les parents et tous les acteurs afin d'accompagner les familles à la fonction parentale pour lutter contre les inégalités.

Ceci exposé le Conseil est invité à bien vouloir en délibérer et à valider la candidature du CCAS à l'appel à projets.



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** la candidature du CCAS à l'appel à projets lancé par le Conseil Départemental intitulé « Création d'un espace de ressource parentalité ».
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire

AFFAIRE N° 2024-55 – Direction des Personnes Agées et des Retraités
Sociaux et Médicaux sociaux (ESMS) numériques

- Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.
- Vu le titre III (Volet numérique) de la loi « Ma santé 2022 » - Développer l'ambition numérique en santé.
- Vu l'Appel A Projets (AAP) ESMS Numérique lancé par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) pour l'année 2025 ;
- Vu l'instruction interministérielle N° DGCS/DNS/CNSA/2023/13 du 16 janvier 2023 relative à la mise en œuvre de la phase de généralisation du programme « ESMS Numérique »
- Considérant que le volet numérique de la loi « Ma Santé 2022 » a pour ambition de créer un espace numérique individuel sécurisé pour chaque usager.
- Considérant l'appel à projets AAP-ESMS Numérique qui sera lancé par l'ANS et les ARS en 2025
- Considérant qu'il faut se constituer en grappe pour pouvoir bénéficier du soutien de l'ANS pour le déploiement du DUI

La Présidente informe l'Assemblée que le CCAS souhaite s'engager à déployer le dossier usager informatisé (DUI) dans le sens de la transition numérique, et ce selon les objectifs du Ségur.

A ce titre, les CCAS de La Réunion disposant d'un SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) équipés du logiciel métier ELISSAR, vont se regrouper au sein du collectif « **GRAPPE REUNION ELISSAR** » afin de déposer une candidature auprès de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) pour bénéficier d'un accompagnement pour :

- L'acquisition d'une solution dossier usager informatisé (DUI) ;
- L'achat d'équipements et d'infrastructures subséquent ;
- L'accompagnement à l'usage du logiciel ;

Ceci exposé, il est proposé aux membres du Conseil :

- D'approuver l'engagement du CCAS de Saint-Pierre dans la démarche l'appel à projets ESMS Numérique qui sera lancé par l'ARS et les ARS en 2025 et porté par le collectif « **GRAPPE REUNION ELISSAR** »
- D'approuver la convention de partenariat inter-établissements entre notre CCAS et le porteur de la grappe dans le cadre de la réponse à l'appel à projets ESMS Numérique ;
- D'engager les moyens nécessaires à la réalisation de ce projet, en particulier en termes de coordination et de mutualisation des outils numériques.
- D'approuver la convention de partenariat inter-établissements entre notre CCAS et le porteur de la grappe dans le cadre de la réponse à l'appel à projets ESMS Numérique ;
- D'engager les moyens nécessaires à la réalisation de ce projet, en particulier en termes de coordination et de mutualisation des outils numériques.
- D'autoriser le Président et par délégation la Vice-Présidente à engager toutes les procédures, à signer toutes pièces relatives à cette affaire



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
Les membres du Conseil débattent des points suivants,**

- M. Fernand GUFFLET questionne sur la place de l'ARS dans la démarche. Il est porté à sa connaissance que c'est l'ANS et les ARS qui va financer les candidatures retenues dans le cadre du projet -ESMS Numérique -.
- Mme Odile VERGNIET-CHAUVET dit qu'il faut que les données partagées soient profitables au patient.

**Ainsi après en avoir délibéré, et à l'unanimité de
le Conseil d'Administration,**

- **ACTE** l'engagement du CCAS dans la démarche de l'appel à projets ESMS Numérique qui sera lancé par l'ANS et les ARS en 2025 et porté par le collectif « **GRAPPE REUNION ELISSAR** ».
- **APPROUVE** la convention de partenariat inter-établissements à consentir entre notre CCAS et le porteur de la grappe dans le cadre de la réponse à l'appel à projets ESMS Numérique.
- **AUTORISE** le déploiement des moyens nécessaires à la réalisation de ce projet, en particulier en termes de coordination et de mutualisation des outils numériques.
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire

AFFAIRE N°2024-56 – Direction Solidarité – Appel à projets « Éducation à l'alimentation durable et développement d'une offre alimentaire de meilleure qualité pour les plus vulnérables » et « soutien aux opérateurs de proximité de l'aide alimentaire »

La Présidente informe l'Assemblée que le Conseil Départemental de La Réunion a lancé un appel à projets intitulé - Éducation à l'alimentation durable et développement d'une offre alimentaire de meilleure qualité pour les plus vulnérable et soutien aux opérateurs de proximité de l'aide alimentaire -.

Cet appel à projets entre dans le cadre du Contrat Local des Solidarités entre l'ETAT et le Conseil Départemental pour la période de 2024 à 2027 et particulièrement, l'axe 4 : la construction du volet solidaire de la transition écologique.

Les enjeux liés à une alimentation saine en faveur des plus vulnérables et du soutien aux opérateurs de proximité sont partagés par notre Etablissement, et à ce titre nous souhaitons initier un projet en vue de poursuivre la structuration du réseau d'aide alimentaire, sa modernisation et son impact auprès de la population.

Cette action permettra de renforcer les interventions en direction des plus vulnérables, innover dans leur accompagnement et développer les actions dans le cadre d'une démarche d'aller vers.

Ceci exposé le Conseil est invité à bien vouloir en délibérer et à valider la candidature du CCAS à l'appel à projets.



**Ayant entendu l'exposé de la Présidente,
Les membres du Conseil débattent des points suivants,**

- Mme Odile VERGNIET-CHAUVET questionne sur les modalités de mise en œuvre de ce projet par le CCAS, elle alerte notamment sur les arnaques dans le domaine de la nutrition. Elle rajoute qu'il ne faut pas culpabiliser les gens les gens mai les encourager à mieux consommer. Elle est informée que ce projet résidera dans la continuité des paniers fraîcheur distribués actuellement par le CCAS, et contenant des fruits/légumes, de la volaille, des œufs et des produits laitiers de La Réunion. De même, le CCAS dispose depuis 2 mois d'une nutritionniste qui prodigue des conseils auprès des familles sur comment mieux manger.
- Mme Céline LUCILLY salue la démarche qui est selon elle, nécessaire, au regard de l'augmentation du taux de diabétiques à La Réunion.
- M. Fernand GUFFLET rajoute que la Ministre de la Santé a d'ailleurs prévu de taxer les produits trop sucrés, ce qui est selon lui une bonne chose.

Ainsi après en avoir délibéré, et à l'unanimité de
le Conseil d'Administration,

- **APPROUVE** la candidature du CCAS à l'appel à projets lancé par le Conseil Départemental intitulé « Éducation à l'alimentation durable et développement d'une offre alimentaire de meilleure qualité pour les plus vulnérables » et « soutien aux opérateurs de proximité de l'aide alimentaire ».
- **AUTORISE** le Président, et par délégation la Vice-Présidente, à signer tout acte, à engager toute procédure se rapportant à cette affaire.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance a pris fin à 17h41.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

CCAS de Saint-Pierre
Directeur Général des Services
I. CADJÉE

VICE-PRÉSIDENT DU CCAS
R/ le Maire-Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Simone ROUVRAIS
Centre Communal d'Action Sociale